

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 MAI 2009 à 20 h :

Conseillers municipaux absents et excusés : Gilles PONCHON, qui a donné procuration à Rolande THUDEROZ et Patrick GACHON.

Secrétaire de séance : Henri RIVIERE.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal : néant.

I. REACTUALISATION DES DELEGATIONS SUITE A DEMISSION :

Lundi 6 Avril 2009, M. le Maire a accusé réception de la démission de M. Michel DIZIN, conseiller municipal. M. DIZIN envisage de ne poursuivre sa participation qu'au sein de la commission culturelle en qualité d'extra municipal.

M. le Maire a transmis la lettre de démission à M. le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN. Le Conseil municipal délibère pour désigner des élus le remplaçant dans les diverses délégations ou commissions.

OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES ET DE DELEGUES A DIFFERENTES COMMISSIONS ET ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu le 6 Avril 2009 de Monsieur Michel DIZIN, Conseiller Municipal, qui souhaitait se retirer de la vie municipale en qualité de conseiller.

Monsieur DIZIN envisage de ne poursuivre sa participation qu'au sein de la Commission Culturelle en qualité d'extra municipal.

Après acceptation de sa démission, Monsieur le Maire a transmis son courrier à M. le Sous-Préfet de LA TOUR DU PIN.

Le Conseil Municipal, en accord avec le Maire, désigne les personnes suivantes en qualité de membres, de délégués titulaires ou suppléants, aux différentes commissions et organismes de coopération intercommunale, en remplacement de Monsieur Michel DIZIN :

- Affaires culturelles : M. Gilbert PONCET
- Commission d'Appel d'Offres : suppléant : M. Henri RIVIERE
- Maison de Retraite « Les Tournelles » : M. Gilbert PONCET
- Cté de Communes de Virieu/Vallée de la Bourbre : délégué suppléant : M. Raoul TARTAIX.
- Syndicat des C.E.S : délégué suppléant : M. Franck LEWILLON.
- Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre :
délégué titulaire : Mme Marie-Agnès TOURNON
délégué suppléant : M. Jean-Philippe REPIQUET
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre :
délégué titulaire : M. Jean-Philippe REPIQUET
délégué suppléant : M. Henri RIVIERE.

=====

II. EXAMEN DES SUBVENTIONS MUNICIPALES :

La commission des finances réunie lundi 27 Avril 2009 à 20 heures, a examiné les subventions à verser aux diverses associations.

Le conseil municipal délibère pour l'attribution des subventions 2009.

OBJET : LISTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2009 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 31 Mars dernier, il s'est réuni pour le vote du Budget Primitif 2009.

A l'article 6574 des dépenses de fonctionnement, a été prévue la somme de 28 000 € pour les subventions communales. La commission des Finances réunie le 27 Avril 2009 avait déjà examiné toutes les demandes de subventions reçues en mairie.

AFIPAEIM	100.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	110.00 €
AMICALE DES POMPIERS DE CHABONS	70.00 €
ASSOCIATION D'ANIMATION RURALE	50.00 €
ASSOC. CENTRE INTERC. PLANIFICATION	200.00 €
ASSOC. POUR LA REINSERTION	250.00 €
ASSOCIATION LA VILLANELLE	50.00 €
ASSOCIATION CHORALE CRESCENDO	50.00 €
ASSOCIATION COORDINATION GERONTOL.	150.00 €
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	100.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	400.00 €
ASSOCIATION LES QUATRE A	50.00 €
ASSOC. LOCALE D'AIDE A DOMICILE	1 000.00 €
ASSOCIATION TENNIS CLUB	550.00 €
ASSOCIATION B.C.V.B	750.00 €
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	60.00 €
CHAMBRE DES METIERS DE VIENNE	60.00 €
CLUB DE L'AMITIE	50.00 €
CLUB SPORTIF DE VIRIEU	1 000.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00 €
DANS LES PAS DE JONGKIND EN DAUPHINE	150.00 €
ASSOCIATION EDUCAT. PHYS.GYMNAST.	100.00 €
GRAIN D'AILE ASSOC. LIEU PARENTALITE	100.00 €
JUDO CLUB VALLEE DE LA BOURBRE	150.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
LES FOUS DU VOLANT	50.00 €
LES RANDONNEURS DE LA BOURBRE	150.00 €
LIGUE ISERE	50.00 €
LOCOMOTIVE	50.00 €
LOGINUIT	150.00 €
MAISON PAYS ART HIST.CHARAVINES	300.00 €
M.F.R LE VILLAGE ST ANDRE	60.00 €
M.F.R LE CHALET ST ANDRE	180.00 €
O.C.C.E 38 COOPERATIVE SCOLAIRE	60.00 €
ASSOCIATION PLEXUS	400.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	300.00 €
SECOURS CATHOLIQUE ISERE	120.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	120.00 €

STE PROTECTRICE DES ANIMAUX	200.00 €
SOU DES ECOLES PUBLIQUES	150.00 €
S.S.I.A.D DES 2 VALLEES	500.00 €
UNION DEFENSE DES ASSOCIATIONS	150.00 €
ASSOCIATION VAL VIRIEU	2 000.00 €
STE D'AGRICULTURE CANTON	50.00 €
ASSOC. VIVRE ENCORE ST GEOIRE	50.00 €
ASSOCIATION O.G.E.C	10 000.00 €
ASSOCIATION DES CONSCRITS	50.00 €
LYCEE PRIVE DU GUIERS, INST.SPORT.	50.00 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	200.00 €
M.F.R CHAPEAU CORNU	120.00 €
L.E.A.P CHABONS	120.00 €
ASSOCIATION N.A.F.S.E.P	50.00 €
ASSOC. DU COMICE DE VIRIEU	2 500.00 €

=====

TOTAL : 23 830.00 €

Divers (pourra être utilisé par délibération
du C.M pour subvention exceptionnelle : 4 170.00 €

=====

TOTAL GENERAL : 28 000.00 €

Crédits prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2009.

=====

III. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Dossiers examinés :

- Déclaration préalable : déposée le 7 Avril 2009 par la Trésorerie Générale de l'Isère, 8 rue de Belgrade à 38022 GRENOBLE, pour la modification de l'identité visuelle de la Trésorerie de VIRIEU, 22 rue de Barbenière. Remplacement du bandeau Trésor public par un bandeau 2188 x 494 « Centre des Finances publiques » Propriété cadastrée section AB n° 94 = 1177 m2. Zone UA au P.O.S, hors périmètre du château.

- Aire de pique-nique à Chamorel : ce terrain cadastré section AC n° 281, d'une superficie de 3634 m2 « les meurlen » est situé en zone NC au P.O.S. La commune envisage de le vendre à M. et Mme Didier REYNAUD, propriétaires riverains. Prix de vente : 1.38 € x 3634 m2 = 5000 €. Le conseil municipal délibère pour la vente de cette parcelle à M. et Mme REYNAUD.

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE (AIRE DE PIQUE-NIQUE) AC 281 à M. ET MME DIDIER REYNAUD :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises, M. et Mme Didier REYNAUD, domiciliés 348, Chemin de Champ-Morel, propriétaires limitrophes de la parcelle communale cadastrée

AC n° 281 et aménagée en aire de pique-nique depuis 1974, lui ont fait part des fréquentations nocturnes, bruits incessants et autres désagréments se produisant sur ce terrain communal.

M. et Mme Didier REYNAUD souhaiteraient acquérir cette parcelle de 3634 m² jouxtant leur propriété.

D'un commun accord, entre la commune et M. et Mme Didier REYNAUD, le prix de vente serait de 1.38 € le m², soit la somme totale arrondie de 5.000 €.

- Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité,
- CONSIDERANT que cette aire de pique nique, située Chemin de Champ-Morel est trop excentrée du bourg de Virieu, et qu'elle n'est que source d'embêtements,
 - COMPTE-TENU que plusieurs aires de pique-nique vont être créées dans la commune : vers l'aire de jeux au stade, vers la roue à aubes et vers le point de vue, route de Charavines,
 - DECIDE de vendre à M. et Mme Didier REYNAUD, propriétaires riverains, la parcelle communale cadastrée section AC n° 281, d'une superficie de 3634 m², lieu dit « Les meurlen » pour un montant de : 5.000 €, (cinq mille euros).
 - DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte à intervenir entre la Commune de VIRIEU et M. et Mme Didier REYNAUD, qui sera reçu par Maître C. RAYNAUD, 35 rue Pierre Vincendon à LA TOUR DU PIN, Isère, notaire des acquéreurs, aux frais de ces derniers.

=====

Un courrier sera adressé à M. et Mme Didier REYNAUD leur indiquant qu'ils peuvent disposer de la parcelle sans attendre la régularisation de l'acte de vente. Le conseil municipal les autorise à clore la parcelle.

- S.D.H, résidence « Les Lys » :

La Société Dauphinoise pour l'Habitat a adressé en mairie une convention de participation financière entre elle et la commune pour la construction de 8 logements individuels, résidence « Les Lys », rue de la Bourbre.

Le conseil municipal délibère pour approuver cette convention et le reversement à S.D.H de la part communale de la subvention du conseil général qui est estimée à environ : 10 049.20 €.

**OBJET : APPROBATION CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
ENTRE LA S.D.H ET LA COMMUNE DE VIRIEU POUR CONSTRUCTION DE 8
LOGEMENTS INDIVIDUELS, RESIDENCE LES LYS :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Société Dauphinoise pour l'Habitat, dont le siège social est à ECHIROLLES, Isère, 34 avenue Grugliasco, vient de lui adresser en six exemplaires une convention de participation financière pour la construction de huit logements individuels

(4 type 3 et 4 type 4), dénommés « Résidence Les Lys », rue de la Bourbre, derrière les quatre bâtiments locatifs existants.

Pour ces nouveaux logements, le montant d'investissement total prévisionnel est de : 1 007 465.36 € TTC et la part communale de la subvention du Conseil Général calculée suivant un montant forfaitaire au m² utile, estimée à 10 049.20 € est à reverser à S.D.H.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré à ce sujet des membres de la S.D.H, et que suite à un courrier du Conseil Général, le montant de cette subvention à reverser à S.D.H a été prévu au Budget Primitif 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de participation financière entre la S.D.H et la Commune de Virieu,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer la dite convention et retourner deux exemplaires à la Société Dauphinoise pour l'Habitat.

- INDIQUE que l'aide du Conseil Général sera reversée en une fois à S.D.H, une fois que la commune l'aura perçue en totalité.

=====

M. Gilbert PONCET informe l'assemblée sur le « Pass Foncier » qui va aider les ménages pour une 1^{ère} accession à la propriété, et dont les revenus ne dépassent pas un certain barème. Les communes adhérentes participeraient à hauteur de 4000 € ; l'état leur en remboursant 2000.

Le conseil municipal demande qu'une réunion publique d'information soit organisée, si possible en soirée, ou un samedi matin.

- Lotissement BLANC (Bouygues Immobilier) :

Un renforcement du réseau électrique est nécessaire pour ce lotissement. D'après la nouvelle réglementation, il serait à la charge de la commune. Mais comme cela concerne – de 100 mètres, il peut être à la charge du pétitionnaire. Un courrier sera adressé en ce sens à Bouygues Immobilier pour savoir s'ils sont d'accord pour prendre en charge ce renforcement électrique. Coût des travaux, environ 9 500 €.

- Permis de Construire : déposé le 4 Mai 2009 par la S.C.I « Résidence du Parc », M. Jean-Luc BARD 13A, Avenue Victor Hugo à 38130 ECHIROLLES, pour la construction de trois immeubles de un étage comprenant 4 logements chacun, après la démolition du bâtiment existant et à proximité la construction de 9 garages. (ancienne gendarmerie réhabilitée en gymnase). Propriété cadastrée section AD n°129 = 1919 m2, hors périmètre du château. Zone UBa au P.O.S. L'avis de l'architecte du C.A.U.E est joint au dossier. Des renseignements seront pris, pour savoir si ces logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et leur prix de vente.

- Place du Trêve : Marie-Agnès TOURNON indique à l'assemblée que toute la signalétique de ce secteur est à revoir. Avec Gilbert PONCET, ils ont rencontré un agent commercial qui leur a fait une proposition très intéressante : aménagement pour la place également avec mise en valeur des lutrins ; signalisation horizontale et panneaux. Une demande de devis a été faite pour des panneaux aux normes, s'intégrant mieux dans le paysage.

- Révision simplifiée n° 1 du P.O.S : Monsieur Pierre BLANCHARD, Commissaire Enquêteur, a tenu sa 1^{ère} permanence ce matin à la mairie. La 2^{ème} permanence aura lieu le mardi 26 Mai de 9 h à 12 h.

IV. VOIRIE :

Henri RIVIERE.

Pour les travaux de voirie 2009 par la Cté de Communes, ont été retenus les devis suivants :

- Route de Mallein : H.T : 26 409.74 €, 31 586.05 €TTC.

- Zone Artisanale Mas de Perrière : H.T : 12 958.97 €, TTC : 15 498.93 €.

L'enveloppe pour Virieu est d'environ 44 000 €.

Pour consolider la rue du Stade, il conviendra de mettre des graviers et du goudron pour colmater les fissures.

Une visite des communes aura lieu le 11 Mai avec M. Christian CHABOUD de la D.D.E et l'entreprise chargée des travaux de voirie.

Les travaux d'élagage commenceront le 24 Mai par la commune de Valencogne.
Le 29 Avril dernier, le nettoyage des rues a été fait.

- Au stade :

Une démonstration de matériel a eu lieu sur le terrain de sport.

Une analyse du sol a été faite.

Rénovation du terrain prévue : décompactage, drainage du terrain, semis de regarnissage et passage du rouleau pour un coût de 5 107 €. Accord est donné pour ces travaux qui seront faits en juin ou juillet.

- Tontes : en début d'année, plusieurs devis ont été demandés. Ils sont élevés. L'entretien des espaces verts de notre commune a été vu avec la Cte de Communes, mais à ce jour, leur équipe technique ne possède pas le matériel adéquat.

Les employés communaux continuent de tondre l'aire de jeux et les deux terrains de foot. A partir de l'an prochain, la Cte de Communes se chargera des terrains de foot.

V. TRAVAUX BATIMENTS :

- Association OSEZ : réception du contrat de mise à disposition pour M. LIMANE Nicolas, peintre, pour la période du 27 Avril 2009 au 8 Mai 2009.

Le conseil municipal délibère pour approuver ce contrat.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE MISE A DISPOSITION CONCLU PAR L'ASSOCIATION OSEZ POUR M. NICOLAS LIMANE A COMPTE DU 27 AVRIL 2009 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'Association OSEZ, Association Intermédiaire, Chemin de Rhodes à LA TOUR DU PIN, Isère, pour l'emploi d'un peintre. En effet, plusieurs petits travaux de peinture sont à exécuter dans la commune : anciens jeux de l'aire de jeux ; bancs communaux ; barrière du point Info ; grille de la roue à aubes et marquages au sol...

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un contrat de mise à disposition conclu par l'Association OSEZ pour M. Nicolas LIMANE, domicilié à la TOUR DU PIN, Isère, pour la période du 27 Avril 2009 au 8 Mai 2009.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour recruter par l'intermédiaire de l'Association OSEZ, M. Nicolas LIMANE domicilié à LA TOUR DU PIN, Isère,
- APPROUVE le contrat de mise à disposition du 27 Avril 2009 au 8 Mai 2009,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- INDIQUE que ce contrat sera prorogé à partir du 9 Mai 2009 et aussi longtemps que le nécessiteront les différents travaux de peinture dans la commune,
- INDIQUE que les crédits nécessaires au paiement seront prélevés à l'article 6218 du Budget Primitif 2009.

=====

Gilles BREDA informe l'assemblée de la démolition partielle de la cheminée, route de Vaugelas.

Le devis de l'entreprise DémoLyon, de 69530 BRIGNAIS s'élevait à : 6 600.00 € H.T. Il reste environ 8 ml de cheminée. Ils ont travaillé une semaine et deux jours.

Autres travaux effectués ou en cours :

- des petits travaux sont à faire aux alentours : aménagement autour des toilettes ; grilles à peindre ; emplacements pour les tables de pique-nique ; semer du gazon ; barrières de sécurité pour les enfants ...

- à l'ancienne mairie, les marches sont terminées, les deux lampadaires sont à peindre.

- les bassins de la commune ont été nettoyés.

VI. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE POUR 2010 :

Conformément à la circulaire préfectorale et celle de la cour d'appel de Grenoble, et comme chaque année, le conseil municipal doit désigner deux jurés d'assise par tirage au sort sur la liste électorale pour l'année 2010.

Les personnes âgées de + de 70 ans ne peuvent pas être désignées, ni celles qui n'auraient pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2010.

La liste préparatoire du jury criminel doit être envoyée au Greffe de la Cour d'Appel de Grenoble avant le 15 Juillet 2009. (2 jurés pour Virieu et 1 pour Oyeu).

La commune d'Oyeu a transmis la semaine dernière le juré tiré au sort.

Les personnes suivantes de VIRIEU ont été tirées au sort :

N° 142 : Mme Christine BOURDIER

N° 119 : Melle Mélanie BREDA

VII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- C.C.A.S : Jean-Philippe REPIQUET donne le compte-rendu de la « rando-patates » le 25 Avril dernier. Le temps n'était pas de la partie, mais tout le monde a apprécié les patates au vin. Montant de la recette : 773 €.

- Commission Culturelle : Raoul TARTAIX informe l'assemblée que la prochaine réunion est prévue le 20 Mai. L'ordre du jour sera : la préparation de la fête de la musique.

- Affaires Sportives et Animations : Franck LEWILLON indique que la fin de saison approche. Demain, à la halle de sports, il y aura du foot en salle. Une équipe de foot du Japon rencontrera trois équipes du secteur à partir de 19 h 30 mn.

Comice agricole : Rolande THUDEROZ informe le conseil qu'une réunion a eu lieu vendredi dernier avec les communes participantes pour préparer la journée du dimanche. L'après-midi : défilé et jeux. L'entrée sera gratuite. Le traiteur et l'orchestre sont déjà prévus.

Slalom automobile : les préparatifs sont en cours. La prochaine réunion est fixée au mercredi 20 Mai.

- Communauté de Communes : Marie-Agnès TOURNON fait part du déménagement des locaux de la rue de barbenière au 139, Champ de Mars. L'inauguration de ces nouveaux locaux est prévue le samedi 12 Septembre à 15 heures.

Dans le cadre de la Cté de Communes : un appel d'offres va être fait pour désigner un spécialiste de l'accessibilité aux personnes handicapées pour les bâtiments des six communes. Ce diagnostic doit être fait en 2010.

- Informations – Communication : Bénédicte HABIB indique que la conception de la plaquette communale a pris un peu de retard. Elle comportera 4 volets au lieu de 3.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation. La date est close pour la réception des articles.

Le site Internet : évolue. Une proposition a été faite par Univers Demain pour la mise en ligne. L'abonnement à l'année est de 178 €, la prestation de 400 € H.T.

- Vie des Jeunes : Sébastien BOITON indique que les travaux de la commission avance. Demain, une visite a lieu au stade à 14 heures pour le skate parc.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

- Elections Européennes : elles auront lieu le Dimanche 7 Juin 2009 à la salle des fêtes, local du club de l'amitié.

La campagne électorale sera ouverte du lundi 25 Mai à 0 heure au samedi 6 Juin à minuit.

Horaire du scrutin : 8 h à 18 h.

3 élus par tranche horaire.

* **de 8 h à 10 h 30 mn :** Michel MOREL
Simon LIARD
Sébastien BOITON

* **de 10 h 30 mn à 13 h :** Bénédicte HABIB
Gilles BRED A
Gilbert PONCET

* **de 13 h à 15 h 30 mn :** Jean-Philippe REPIQUET
Henri RIVIERE
Franck LEWILLON

* **de 15 h 30 à 18 h :** Marie-Agnès TOURNON
Rolande THUDEROZ
Raoul TARTAIX

(Si empêchement : voir éventuellement avec Gilles PONCHON ou Patrick GACHON).

- Remboursement A.G.F : par courrier reçu ce jour, ont adressé un chèque de 373.15 € représentant l'indemnité différée suite à la réparation d'un candélabre endommagé par un camion de la G.A.I.C, sur le Champ de Mars. Le conseil municipal délibère pour encaisser ce chèque.

OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES A.G.F POUR DOMMAGES A UN CANDELABRE (PAR VEHICULE GAIC, le 9 AOUT 2007) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 9 Août 2007, un véhicule de la G.A.I.C avait endommagé un candélabre sur le Champ de Mars.

Une déclaration de sinistre avait été faite auprès de M. Didier REYNAUD, Assureur A.G.F, 20 rue du Château à VIRIEU (contrat n° 83.087.773 multirisques biens communaux).

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée sa délibération du 9 Juillet 2008 acceptant le remboursement de 1 492.61 € des A.G.F.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir des assurances A.G.F un chèque de remboursement de 373.15 €, correspondant au solde et à l'indemnité différée suite à la réparation de ce candélabre.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, et après délibérations, et à l'unanimité :

- ACCEPTE le remboursement des assurances A.G.F s'élevant à 373.15 € en règlement des dommages au candélabre situé sur le Champ de Mars,
 - AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- Le présent chèque de 373.15 € sera encaissé à l'article 791 du Budget Primitif 2009.

=====

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre : courrier reçu pour la modification des statuts du SMABBourbre redéfinissant plus précisément les missions du Syndicat Mixte.

Le conseil municipal délibère pour approuver cette modification des statuts du SMABB.

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 juin 1968 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 96/4056 bis du 24 juin 1996 ; modifiant les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre,

Vu les statuts, actuellement en vigueur, du Syndicat Mixte ;

Les instances syndicales, en concertation avec les membres du Syndicat Mixte et les services en charge du contrôle de légalité, ont engagé une réflexion globale visant à l'évolution institutionnelle de la structure, afin notamment, de tenir compte de l'évolution du paysage intercommunal qui a subi des modifications majeures depuis une quinzaine d'années, par la constitution, sur le territoire syndical, de nombreuses intercommunalités à fiscalité propre.

Cette réflexion a pour éventuel objectif, à son terme, une réforme statutaire du Syndicat, en s'attachant plus particulièrement à la question de la nature et du nombre des membres composant le Syndicat, à celle des modalités de contribution de ceux-ci à la structure et enfin à celle de l'évolution de son objet, au regard des missions effectivement réalisées par celui-ci et des perspectives d'avenir.

Il est notamment apparu **la nécessité juridique de redéfinir plus précisément les missions du Syndicat Mixte** et donc de revoir les éléments de définition de son objet, afin de les mettre en plus stricte adéquation avec les missions qu'il est amené à effectuer de manière effective.

De la même manière, tenant compte de l'évolution significative du paysage intercommunal couvrant le périmètre syndical, il est apparu nécessaire de revoir le nombre comme la nature juridique de ses membres. A terme, sur ce point, il serait envisageable que les divers EPCI concernés deviennent, es qualité de groupements de communes, membres du Syndicat Mixte, à la condition que l'ensemble de l'objet du syndicat soit pris par l'intercommunalité.

Cela suppose au préalable d'organiser une réforme coordonnée des statuts de l'ensemble de ces EPCI, afin d'assurer une pleine adéquation entre les compétences détenues par ceux-ci et l'objet du Syndicat Mixte, tel que nouvellement défini, ce qui ne pourra intervenir que dans un second temps, à l'issue de la modification statutaire en cours.

S'agissant des modalités de contribution des membres, il a été décidé, après débats et échanges, de maintenir dans un premier temps, la clé de répartition, telle qu'actuellement en vigueur.

Au global, et à l'issue des travaux du SMABB, ceux-ci conduisent à l'élaboration d'un projet de statuts modifiés qui sont donc soumis ce jour au vote du Conseil Municipal, sans préjudice d'une réforme statutaire ultérieure qui aurait pour finalité, comme ci-dessus visé, de s'attacher à revoir, à terme, la liste des membres y compris des EPCI à fiscalité propre qui couvrent le territoire du Syndicat Mixte, devenir, es qualité, membres du Syndicat Mixte. C'est dans le cadre d'une telle démarche qu'il convient sans nul doute de s'engager, mais ce, dans un second temps seulement, c'est-à-dire, une fois achevé la présente réforme statutaire.

Le Maire rappelle enfin que pour les Syndicats Mixtes dits ouverts, catégorie juridique à laquelle appartient le Syndicat Mixte, la réforme statutaire, article L 5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est décidée par le Comité Syndical à la majorité des deux tiers des membres qui le composent, sauf lorsque les statuts prévoient une procédure spécifique. Tel est le cas du SMABB, dont les statuts, article XVIII, posent un processus particulier pour réformer les statuts. La procédure de réforme des statuts suppose l'approbation du Comité Syndical de statuts modifiés, la notification de cette délibération à l'ensemble des membres du Syndicat et l'accord de la moitié au moins des membres composant le Syndicat Mixte, la procédure de réforme statutaire s'achevant par un arrêté interpréfectoral de modification des statuts du Syndicat Mixte.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la réforme statutaire du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre,

APPROUVE les statuts modifiés, annexés à la présente.

=====

- Personnel communal, avancement de grade : suite à la réception du tableau d'avancement de grades pour 2009, et à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, Michel FAURE, Garde Champêtre Chef devient Garde Champêtre Chef Principal au 1^{er} mai 2009. Le conseil municipal délibère pour créer ce poste au 1^{er} Mai 2009.

OBJET : CREATION DU POSTE DE GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL POUR M. MICHEL FAURE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en début d'année, le Centre de Gestion a adressé le tableau 2009 C.A.P des propositions d'avancements de grade. Un avis favorable (C.A.P du 26 Mars 2009) a été donné à M. Michel FAURE qui remplit les conditions d'ancienneté et peut ainsi prétendre au grade de Garde Champêtre Chef Principal au 1^{er} Mai 2009.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes démarches à effectuer pour valider cet avancement de grade : création du nouveau poste, arrêté portant tableau

d'avancement, publicité restreinte au CDG, arrêté individuel de nomination et ensuite suppression de l'ancien poste.

Le Conseil Municipal, après études de ce dossier, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création du poste de Garde Champêtre
Chef Principal, pour M. Michel FAURE, à temps complet, à compter du 1^{er} Mai 2009.

=====

- Collectif de parents d'élèves de l'Ecole Intercommunale Publique : ont adressé au Maire un courrier le 6 Avril dernier exprimant leur inquiétude quant à l'avenir de l'école publique telle qu'ils la connaissent aujourd'hui : suppression de postes, disparition des RASED, réforme des programmes, suppression de l'IUFM, service minimum, mise en cause de l'école maternelle, mise en place d'une « agence » de remplacement, diminution du nombre d'heures d'enseignement... Ils demandent au Maire d'appuyer leur démarche auprès du Ministre de l'Education. Un courrier sera fait en ce sens.

Raoul TARTAIX fait part à l'assemblée du nombre important d'inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée.

- Informations, invitations :

* Commune de LE PIN : le Comité Citoyen du Pin organise : jeudi 7 Mai à 20 h, salle du Carré d'Ars au PIN, projection du film « poste restante » suivi d'un débat sur le devenir du service public postal en milieu rural et semi-rural.

* Cérémonies du 8 Mai 2009 :

aux monuments aux morts de :

VIRIEU : 9 h 30

BLANDIN : 10 h

PANISSAGE : 10 h 30

CHELIEU : 11 h et apéritif à 11 h 30

En partenariat avec les communes et le souvenir français ; flamme du soldat inconnu rallumée.

* Au château de Virieu : vendredi 8 Mai : 3^{ème} édition du « Convoi du Souvenir ». Le circuit s'achèvera en fin de journée au château qui accueillera les 9 et 10 mai un campement d'époque. A 18 h 30 : apéritif.

* 20^{ème} anniversaire de la restauration de l'Orgue : invitation au concert donné le samedi 16 Mai 2009 à 20 h 30 en l'église de Virieu. Orgue et cuivres dans un programme de musique des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, et ensemble vocal de Lyon's singers : chants français et anglais, classiques, Gospels.

* Résistances en chemins : la ligue de l'Enseignement de l'Isère et l'USEP en partenariat avec l'Inspection académique organisent un évènement sportif et culturel. Des classes d'écoles élémentaires se réuniront en fin d'année scolaire pour randonner sur 7 hauts lieux de la Résistance en Isère. Pour Virieu-Vals du Dauphiné : le mardi 26 Mai (reporté au vendredi 29 mai en cas de mauvais temps).

Les enfants découvriront des lieux symboliques des faits de résistance dans la commune : gare de Panissage ; ancienne gendarmerie, centre de soins, place Henri Clavel et ancienne mairie, puis Château de Virieu.

La marche sera ponctuée de lectures et de témoignages et de poèmes. Au château, les enfants et les résistants chanteront ensemble « le chant des partisans » ;

Tous les habitants sont invités à assister à ce moment de commémoration.

-=-=-=-=-=-